

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté d'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> par le Conseil Communautaire autorisant l'intervention de l'EPF pour procéder à l'acquisition, cédant à l'EPF les parcelles visées et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Sur la Commune de NORMANVILLE , en entrée d'agglomération, au sein d'une zone d'activité commerciale, 4 parcelles : la parcelle cadastrée Section C n° 335 bâtie comprenant un pavillon à usage d'habitation, un pavillon à usage de bureau et d'habitation et un bâtiment central d'usine et les parcelles non bâties Section C n°s 336, 334 et 371 pour une contenance totale de <u>17 972 m²</u> .
POS/PLU :	Zone UE2 au PLU : Activités commerciales, artisanales de services et bureaux. Zone comprenant un secteur inondable dont les terrains font objet de prescriptions réglementaires particulières du PPRI.
PROJET :	Commercialisation de terrains nus après intervention du fonds friches afin de répondre à la forte demande de terrains sur le secteur des Surettes et valoriser l'entrée de l'Agglomération
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	14 mai 2019 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	CA Evreux Portes de Normandie
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Prix inférieur au seuil de consultation obligatoire des Domaines.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 903 061 – EVREUX PORTES DE NORMANDIE "Saminox" Enveloppe projet : 10 000 €

Cette décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière du Grand Evreux Agglomération en date du 10 mars 2014.

19 JUIN 2019

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"



Dominique LEPETIT

ROUEN le 14 juin 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL